

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 mai 2023



L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances au nombre de sept, sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, suite à la convocation faite par le Maire en date du 22 mai 2023.

Etaient présents : M.M. GILIBERT – BRIOT – GUYON – BERTRU – ROTHMUND – BARP CASTANIÉ – MATHURIN.

Absent excusé : M. BRENAUDIÈRE Richard (pouvoir à M. BRIOT Clément)
M. THABARANT Bernie (pouvoir à Mme ROTHMUND Valérie)
Mme DESMAISON Maryline

Secrétaire : Mme BARP CASTANIÉ Christine.

Lecture et validation du précédent compte-rendu seront faites lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajouter à l'ordre du jour les dossiers suivants :

- Création d'un emploi non permanent
- Parkings – Travaux de génie civil – Plan de financement et demande de subvention.

Puis, on passe à l'ordre du jour qui appelle les questions suivantes :

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE – RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie a été lancé par la collectivité sous forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 14 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics et l'article 18 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 30 mars 2023 pour une remise des offres fixée au 06 mai 2023 à 18h00.

La consultation comprenait 8 lots :

1. Démolition – Curage – Structure
4. Menuiseries extérieures bois – Fermetures
5. Serrurerie
6. Menuiseries intérieures
7. Plâtrerie – Isolation – Plafond – Peinture
8. Carrelage – Faïences
9. Chauffage – Plomberie sanitaire – VMC
10. Electricité courants forts & courants faibles

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 09 mai à 14h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Entreprise	Montant H.T. après vérification et après négociation	Variante H.T. Chape au RDC	Option n°1 H.T. Renforce- ment du plancher sous archives	Option n°2 H.T. Suppres- sion du poteau de la salle du conseil
1. Démolition - Curage - Structure	Caillot Frères	33 050,22 €	2 859,90 €	7 132,80 €	7 321,00 €
4. Menuiseries extérieures bois - Fermetures	Alliance Menuiseries 63	125 444,00 €			
5. Serrurerie	Delamaide (SMD)	18 233,30 €			
6. Menuiseries intérieures	Didier Beaudonnet	63 189,03 €			
7. Plâtrerie - Isolation - Plafond Peinture	Ets Métairie Mendes	95 452,10 €			
8. Carrelage - Faïences	SARL Ambiance Céramique	34 149,15 €	181,70 €		
9. Chauffage - Plomberie sanitaire - VMC	SARL Jean- Claude Laurent	42 105,37 €			
10. Electricité courants forts & courants faibles	CT Elec	44 719,00 €			
	TOTAL H.T.	456 342,17 €	3 041,60 €	7 132,80 €	7 321,00 €
	TOTAL T.T.C.	547 610,60 €	3 649,92 €	8 559,36 €	8 785,20 €

VU les propositions des diverses entreprises ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

DÉCIDE d'ajourner l'option 3 du luminaire dans la cage d'escalier ;

DÉCIDE de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de réhabilitation du bâtiment de la mairie pour un montant total de travaux H.T. de **473 837,57 €** soit **568 605,08 €** T.T.C. ;

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier ledit marché aux entreprises et à signer tous les documents ci-afférents ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution relatives à ce marché ;

DIT que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget communal de l'année.

TRANSFERT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la volonté de déménager temporairement la Mairie pendant les travaux de réhabilitation du bâtiment.

Le secrétariat sera transféré dans l'annexe de la Mairie en lieu et place de la bibliothèque ;

La tenue des conseils municipaux, des mariages et des bureaux de vote sera transférée au 12 Grande rue dans la salle d'animation.

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au déménagement de la Mairie durant toute la période des travaux soit du 15 juin 2023 au 15 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

DÉCIDE le transfert de la Mairie durant toute la période des travaux dans les différents lieux énumérés ci-dessus.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi non permanent ou de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

CONSIDÉRANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un saisonnier d'activité en application à l'article n° L.332-23-2° du code précité ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

DÉCIDE la création à compter du 01 juin 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25 heures.

DÉCIDE la création à compter du 01 juillet 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs à compter du 01 juin 2023

AUTORISE le Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune.

DIT que les dépenses afférentes à ce recrutement sont affectées au budget

PARKINGS – TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du soutien du Conseil Départemental de l'Allier par le biais d'un dispositif de solidarité départementale pour les travaux de génie civil afin d'équiper les parkings de la commune.

VU la délibération n° 27/2023 du 09 mai 2023 portant approbation du devis de la société COLAS pour la réalisation de travaux de génie civil ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

ADOpte le plan de financement tel que défini ci-dessous

▫ Estimatif prévisionnel des dépenses : 10 347,57 € H.T. 12 417,08 € T.T.C.

RESSOURCES	
Conseil Départemental	5 000,00 €
Total des aides publiques	5 000,00 €
Ressources propres de la Commune	5 347,57 €
Total général H.T.	10 347,57 €

DIT que les écritures de dépenses et de recettes seront inscrites au budget communal de l'exercice 2023.

SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Allier une aide financière dans le cadre du dispositif de solidarité départementale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental de l'Allier et à procéder à la signature de tous documents afférents au projet.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 – PROGRAMME 194 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE / SIGNALÉTIQUE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
2188 (21) - 194 : Autres immobilisations corporelles	15 000,00	1323 (13) - 194 : Départements	1 332,00
		1323 (13) - 194 : Départements	5 000,00
		1641 (16) - 194 : Emprunts en euros	8 668,00
	15 000,00		15 000,00
Total Dépenses	15 000,00	Total Recettes	15 000,00

QUESTIONS DIVERSES

◆ **Réunion publique** : Vendredi 09 juin à 19h à la salle d'animation pour le stationnement dans le village.

◆ **Transfert de la mairie** : Début du déménagement en semaine à compter du 01 juin et week-end du 17-18 et 19 juin 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Etat récapitulatif des délibérations du 09 mai 2023

2023 – 29 : Travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie – Résultat de l'appel d'offres

2023 – 30 : Transfert de la mairie

2023 – 31 : Création d'un emploi non permanent

2023 – 32 : Parkings - Travaux de génie civil - Plan de financement - Demande de subvention

2023 – 33 : Décision Budgétaire Modificative n°1 - Programme n° 194 - Sécurité routière / Signalétique

SIGNATURES